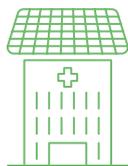




**WALLONIE SANTÉ**



# PRÊT GREEN PHOTOVOLTAÏQUE

## DES TAUX PLANCHER POUR LE SOLAIRE



### QUELS OBJECTIFS ?

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels notre planète est confrontée. D'autre part, le passage à des sources d'énergie durables est aussi une opportunité dans le contexte actuel.

Wallonie Santé souhaite donc encourager la transition énergétique via des solutions de financement adaptées.



### POUR QUELS TRAVAUX ?

En encourageant et facilitant le financement d'installations photovoltaïques dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale, via un financement à taux réduit.



### POUR QUI ?

- > À destination des établissements de soins de santé agréés, publics, associatifs ou privés et des entreprises éligibles du secteur de la Santé et de l'Action sociale :
  - Hôpitaux (généralistes et psychiatriques)
  - Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, Résidences-Services
  - Structures pour personnes handicapées
  - Services et centres en santé mentale
  - Associations de Santé Intégrée (ASI) / Maisons médicales ou centres pluridisciplinaires
  - Crèches
  - Autres infrastructures liées à la santé
- > Ayant leur siège d'exploitation en Wallonie et/ou dont le lieu d'investissement est situé en Région wallonne



### CONDITIONS D'OBTENTION

- > Vous disposez d'une étude démontrant la performance énergétique de l'investissement
- > Vous démontrez une capacité de remboursement sur base des résultats actuels et/ou de prévisions financières étayées et réalistes pour votre projet
- > La structure n'est pas considérée « en difficulté »
- > Validation du plan de financement par les organes de gestion de Wallonie Santé



### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En introduisant votre demande auprès de WALLONIE SANTÉ via notre site Internet ([www.walloniesante.be](http://www.walloniesante.be)) et en fournissant toutes les informations nécessaires à l'analyse de votre dossier par nos Investment Managers.

### CARACTÉRISTIQUES

#### Montant du prêt

- > Jusqu'à 500.000 €

#### Durée

- > 10 ans maximum (possibilité de franchise)

#### Taux

- > Fixe : 2,5% (jusqu'au 31/12/24 – au-delà : sujet à révision)
- > Conformément à la législation européenne, ce type de prêt implique de vérifier si vous bénéficiez d'aides « de minimis » au cours des 3 dernières années pour un montant maximal prévu par la réglementation européenne

#### Frais de gestion

- > Aucun frais de dossier

#### Cofinancement

- > Pas exigé. Ce prêt peut couvrir jusqu'à 100% de l'investissement

#### Garantie

- > Aucune garantie demandée

#### Combinaisons/ compatibilités

- > Peut se combiner à d'autres financements privés et/ou publics

### EXEMPLE

Dans le but de réduire sa facture énergétique, une maison de repos investit 100.000 € dans le placement de panneaux photovoltaïques sur le toit de son bâtiment.

Sur base de l'étude du dossier, WALLONIE SANTÉ prête à la demande de l'emprunteur un montant de 100.000 € sur une durée de 10 ans au taux de 2,5% ; ce qui représente un remboursement sur base MENSUELLE de 942,70 € pendant 10 ans.

**PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS  
EN ACTION SOCIALE ET EN SANTÉ**

### CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE  
+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL  
[info@walloniesante.be](mailto:info@walloniesante.be)

PAR COURRIER  
Wallonie Santé  
Avenue M. Destenay, 13  
4000 Liège

NOTRE SITE WEB  
[walloniesante.be](http://walloniesante.be)